

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 17 Janvier 2022 à 20 heures 30**

Présents : Mrs et Mmes Laurent Pellerin, Cyril Delgoulet, Robert Leymarie, Daniel Lacombe, Mathias Navalon, Georgette Raffailac, Yvon Pichon, Isabelle Boterf.

Absents excusés : Christophe Aurejac, Sandrine Geraud, Arnaud Bigeat.

Procurations : Christophe Aurejac à PELLERIN Laurent, Sandrine Geraud à RAFFAILLAC Georgette.

Secrétaire : PICHON Yvon.

### **Ouverture de séance à 20H48**

1- Désignation du secrétaire de séance.

Yvon PICHON.

2- Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 25.10.2021 et signature des délibérations.

3- Délibération demande DETR pour la boulangerie, exercice 2022.

Mr le Maire indique au conseil que le dossier de demande de DETR pour la réhabilitation de la boulangerie doit être redéposé en 2022. Après en avoir délibéré, le conseil décide de redéposer ce dossier.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

4- Délibération pour l'attribution de subventions aux personnes de droit privé. Centre aéré.

Il est rappelé à l'assemblée la délibération décidant la prise en charge par la commune de la participation des familles domiciliées sur la commune et dont les enfants fréquentent le centre aéré. Les parents concernés ont déposés les dossiers en Mairie. Le conseil décide de l'attribution des subventions aux familles.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

5- Délibération pour annuler les travaux d'encrochement à Cataly.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les travaux d'encrochement prévus n'ont plus lieu d'être, en conséquence, il demande au conseil de rapporter la délibération 2021031 en date du 26.07.2021. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rapporter cette délibération.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

6- Délibération pour la signature de la convention médecine du travail avec le CDG 24 du 01 01 2022 au 31 12 2024

Monsieur le Maire informe le conseil que le CDG 24 propose une convention pour la médecine du travail d'une durée de 3 ans avec une cotisation à hauteur de 0,35% de la masse salariale, après en avoir délibéré, le conseil autorise Mr le Maire à la signer.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

7- Délibération pour la demande d'achat d'un chemin rural à la fournerie par Mr MARCES Aussine.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la demande de Mr MARCES Aussine pour l'achat d'un chemin rural à la fournerie qui jouxte sa propriété et accède sur la voie communale. Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord de principe.

**Délibération prise par le conseil municipal.**

8- Délibération des décisions prises dans le cadre de la délégation.

Mr le Maire informe son conseil qu'il a pris des décisions dans le cadre de sa délégation et en donne le compte rendu :

-001) Signature du MAPA avec l'entreprise pour les travaux au logement communal.

-002) Signature De l'avenant au contrat de maintenance de logiciels avec la société odyssee.

- 003) Signature du contrat d'assurances statutaires pour le personnel CNP, exercice 2022.

Le conseil prend acte de celles-ci.

**Séance levée à 22H00**